



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception :  
11/02/2013

Dossier complet le :  
11/02/2013

N° d'enregistrement :  
F052-13 P 0026

### 1. Intitulé du projet

PROJET GLOBAL : Renouvellement urbain du quartier des Pommeraies - LAVAL - 53

OPERATIONS CONCERNEES PAR LE PRESENT FORMULAIRE : création de voirie - constructions soumises à permis de construire

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d) Infrastructure routière - toute route d'une longueur inférieure à 3 km	Création d'une nouvelle voirie de desserte (prolongement de la rue Hébert, cf. annexe 4) d'une longueur d'environ 500 m.
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire dans une commune dotée d'un PLU ne faisant pas l'objet d'une évaluation environnementale, opération créant une SHON comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup>	Le plan d'aménagement réalisé par l'architecte-urbaniste donne des directives sur l'implantation et le type de logements qui seront créés dans le cadre de l'aménagement des abords de la nouvelle section de la rue Hébert. D'après ces plans, la SHON créée par le projet global atteindra environ 15 200 m <sup>2</sup> . Le PLU en vigueur n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale, cependant il est actuellement en révision, la version révisée intégrera une évaluation environnementale.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1**

#### 4.1 Nature du projet

Une réflexion urbanistique a mené à la définition d'un projet de rénovation urbaine pour le quartier des Pommeraies de LAVAL, quartier d'ores et déjà urbanisé dans sa globalité.

L'objectif premier de ce projet est de redynamiser ce quartier en le désenclavant par rapport au centre-ville et aux quartiers environnants, d'en améliorer le cadre de vie par divers aménagements et notamment en développant le concept de "ville-jardin".

L'atteinte de cet objectif passe notamment par la requalification des voiries existantes, des zones de logement et des espaces publics présents au sein du quartier des Pommeraies.

## 4.2 Objectifs du projet

Comme indiqué précédemment, le projet vise à améliorer le cadre de vie des habitants du quartier des Pommeraies. L'atteinte de cet objectif passe par différentes opérations de redynamisation regroupées en 2 axes principaux :

### MUTATION URBAINE :

- Désenclavement du quartier
- Développement des transitions entre l'espace public et privé
- Partage des espaces en clarifiant leurs usages (boulevard, rue, venelle, square, ...)

### DEPLACEMENTS :

- Améliorer la circulation automobile afin de garantir un confort d'usage des déplacements doux
- Améliorer la gestion du stationnement

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet sera réalisé en 5 phases sur une durée prévisionnelle de 30 mois :

- Première phase : requalification des abords des logements existants, situés rue Hébert et rue Préfet Bonnefoy dans le cadre d'un projet de résidentialisation et de mise en cohérence des nouveaux accès de l'immeuble (en complément des travaux de réhabilitation des logements déjà effectués). Dans cette même phase de travaux, la nouvelle voie prolongeant l'actuelle rue Hébert jusqu'à l'avenue Pierre de Coubertin avec la création d'un nouveau carrefour.
- Deuxième phase : requalification de la rue Préfet Bonnefoy
- Troisième phase : requalification de la rue Hébert
- Quatrième phase : requalification de la rue Hébert d'une section de l'avenue Pierre de Coubertin, avec abattage des arbres existants
- Cinquième phase : requalification de la rue des Grands Carrés

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Globalement, le projet a été conçu de manière à améliorer le cadre de vie par son aspect paysager et son offre en services et espaces publics.

Le projet, tel qu'il est défini, assurera sur le périmètre concerné une amélioration de la desserte routière du quartier et du stationnement automobile de manière à mieux combiner les différents modes de déplacement (piétons, vélos...).

De la même façon, les nouveaux logements et activités économiques permettront une redynamisation du quartier et des espaces environnants et assureront un désenclavement du quartier.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Etude d'impact : procédure au cas par cas

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Etude d'impact selon la procédure au cas par cas

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
> Longueur de voirie créée	500 mètres
> SHON créée :	15 200 m <sup>2</sup>
dont : logements :	12 800 m <sup>2</sup>
activités :	2 400 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Quartier des Pommeraies  
53 000 LAVAL

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_0° 45' 25" O Lat. 48° 4' 53" N

Point d'arrivée : Long. \_0° 45' 13" O Lat. 48° 4' 47" N

Communes traversées :

LAVAL

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

#### Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site actuel est aménagé et urbanisé. S'agissant d'un programme de rénovation urbaine, l'usage futur du quartier sera identique à l'actuel.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Laval approuvé le 8 février 2007

La zone de projet est classée en zone "Ub" et "Uc" (cf. annexe 6)

> Zone Ub : zone urbaine péri-centrale prolongeant les quartiers anciens. L'amélioration de ses qualités est recherchée (mixité, paysage bâti renouvelé, ...)

> Zone Uc : zone urbaine le long des rocades et radiales de la ville. Les orientations données par le règlement du PLU visent notamment la préservation des qualités résidentielles, la mise en oeuvre d'une mixité urbaine maîtrisée et le renouvellement ponctuels de quelques secteurs

Le projet tel qu'il est défini s'inscrit dans les exigences du PLU de la ville de LAVAL. Le PLU étant en cours de révision, il fera l'objet d'une évaluation environnementale.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit de la Mayenne, approuvé par arrêté préfectoral en date du 2 novembre 2011

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le département de la Mayenne dispose d'un plan de prévention des risques naturels Inondations approuvé le 29/10/2003. Un PPRn Mouvements de terrain sur le bassin Laval-Huisserie a également été approuvé le 28/07/2003.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se trouve à environ 12,5 km du site de projet, il est nommé "Bocage de Montsurs à la forêt de Sille-le-Guillaume"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cf. annexe 7

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé **Sommaire**

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La pose des réseaux d'assainissement eaux pluviales et eaux usées, totalisant environ 1 700 mètres linéaires, va probablement entraîner un drainage des couches superficielles du sol. En compensation, le projet comprend aussi la réalisation de noues, bassins et d'espaces verts inondables, qui contribueront à réalimenter la nappe par infiltration
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les volumes globaux approximatifs de terrassements sont les suivants : - déblais impropres à réutilisation = 8 600 m <sup>3</sup> (évacués en décharge) - remblais d'apport, y compris couche de forme des chaussées = 7 200 m <sup>3</sup>
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une campagne de terrain menée dans le cadre du présent formulaire a permis de mettre en évidence que les espèces floristiques présentes sont communes et majoritairement ornementales (espèces plantées dans le cadre de l'aménagement du secteur).
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au regard de la distance à la zone de projet vis-à-vis des zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2, aucune incidence sur ces dernières n'est à prévoir.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Sur le périmètre du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Risques sismiques : zone de sismicité faible (2)</li> <li>- Risques de remontée de nappe: faibles (BRGM)</li> <li>- Risque de retrait-gonflement d'argiles : aléa nul à faible (BRGM)</li> </ul> <p>Sur la commune de : <b>LAVAL</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PPRn Inondation sur la Mayenne : approuvé le 29/10/2003</li> <li>- PPRn Mouvements de terrain : approuvé le 28/07/2003</li> </ul>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'éclairage public qui sera mis en place viendra, suivant les cas, compléter et/ou remplacer l'existant, dans un secteur urbain et donc d'ores et déjà éclairé.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'ensemble des eaux pluviales qui seront collectées sera raccordé au réseau collectif pluvial existant de la ville.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>De nouveaux logements étant créés, des effluents et déchets seront engendrés. Le secteur étant aujourd'hui habité, les effluents ainsi que les déchets seront collectés de la même façon qu'actuellement via les réseaux en place.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne portera atteinte à aucun site patrimonial, architectural, culturel, archéologique ou paysager d'importance.</p> <p>La requalification du quartier programmée dans le cadre du présent projet est basée sur un travail de conception et d'intégration des installations dans leur environnement. Ce travail a été mené par une équipe pluridisciplinaire d'architectes-urbanistes et de paysagistes.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet cité consistant à rénover un quartier, l'usage des sols restera identique à l'occupation actuelle.</p> <p>Aucun changement significatif n'est à prévoir.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucune incidence significative n'est à prévoir pour ce projet.

Le site internet "[www.fichier-etudesimpact.developpement-durable.gouv.fr](http://www.fichier-etudesimpact.developpement-durable.gouv.fr)" a cependant été consulté afin de vérifier la proximité du site avec d'autres projets programmés.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Comme indiqué précédemment dans le présent formulaire, le projet consiste à requalifier le quartier des Pommeraies de Laval afin d'en améliorer le cadre de vie. L'atteinte de cet objectif passera par une amélioration des déplacements, tant automobiles que des déplacements doux, mais également du cadre paysager et de l'offre en logement et activités.

Le projet n'entraîne aucun changement significatif d'utilisation des sols puisque le quartier est actuellement urbanisé et a la même finalité que dans le futur.

Au regard de l'analyse faite dans le cadre du présent formulaire, et notamment lors de la campagne de terrain, aucune incidence significative (rejet, imperméabilisation, pollution, dégradation des espèces et des milieux naturels, ...) n'est à prévoir.

**A contrario, le projet favorisera la redynamisation du quartier par l'amélioration de la desserte routière, du cadre de vie (aménagement paysagers, développement des activités et de services aux personnes, ...) et par le développement de nouveaux logements. Le projet aura donc un effet positif pour le site et la population présente.**

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
6- Extrait du Plan Local d'Urbanisme sur le secteur de projet
7- Périmètres Monuments historiques
8- Cartes des espaces naturels remarquables à proximité du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

LavaP

le,

7 février 2013

Le Maire

Signature

Jean-Christophe BOYER 